

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Carmignac Euro-Entrepreneurs

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010149112)

**Carmignac Gestion est la société de gestion de cet OPCVM.  
La gestion est déléguée à Carmignac Gestion Luxembourg (Groupe Carmignac)**

## Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation sur le marché des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, ayant pour objectif de sur-performer son indicateur de référence.
- L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe Mid 200 NR (EUR). Ce fond un OPCVM géré activement dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est totalement indépendant de l'indicateur dont les différentes composantes ne sont pas nécessairement représentatives des actifs dans lesquels le compartiment investit. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.
- Le fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de petites et moyennes capitalisations de Pays membres de l'Espace Economique Européen sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteur d'activité ou type de valeurs. Il est exposé sur les marchés actions et de change des pays non éligibles au PEA dans la limite respective de 25% de son actif net. La part investie dans des actions des pays émergents n'excédera pas 10% de l'actif du fonds. Ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte. L'actif peut également comporter des actifs obligataires, des titres de créances ou instruments du marché monétaire et des obligations à taux variables. Le fonds peut être investi dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade ». Les produits de taux sont utilisés dans la limite de 25% de l'actif, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions.
- L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
- La décision d'acquiescer, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
- Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
- Le fonds a des caractéristiques environnementales (E) et de gouvernance (G). Il est conforme à l'article 8 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le fonds applique soit une approche «best-in-universe», soit «meilleurs-efforts» grâce à un filtrage négatif et positif permettant de réduire

activement l'univers d'investissement d'au moins 20%. Les critères extra-financiers utilisés incluent par exemple les données sur les émissions carbone(E), et le traitement de l'actionariat minoritaire (G). Par ailleurs, le fonds vise des émissions carbone 30% inférieures à celles de l'indicateur de référence, mesuré en tonnes équivalent de CO2 par million d'euros de chiffres d'affaires. Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

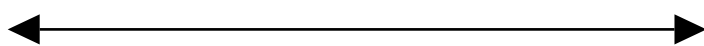
### Autres informations :

- Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.
- Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.
- Cette part est une part de capitalisation.

## Profil de risque et de rendement

**Risque plus faible** **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Ce fonds est classé en catégorie 6 en raison de l'exposition aux marchés actions.
- Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	4.00%
<b>Frais de sortie</b>	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	2.04%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de surperformance</b>	
20.00% de la surperformance dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.06%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

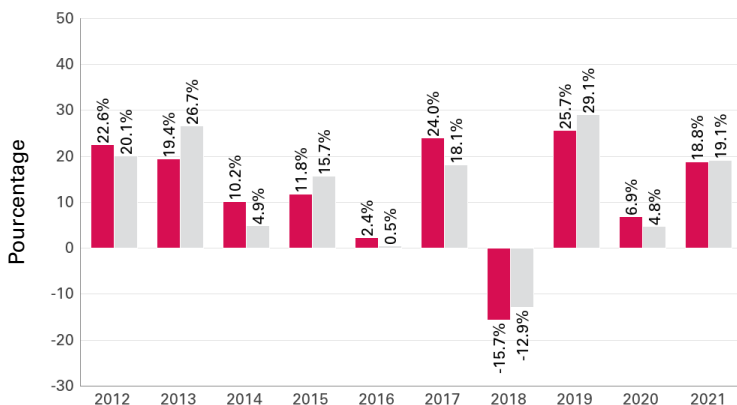
Le montant des **frais courants** communiqué ici est une estimation liée à l'évolution des commissions de mouvement depuis le 1er janvier 2022. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donne le montant exact des frais encourus. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective). Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)

La **commission de surperformance** se fonde sur la surperformance relative de la part par rapport à son indicateur de référence. Elle est calculée sur une période de performance de 1 an, correspondant à l'exercice du fonds. La commission de surperformance est provisionnée lorsque la performance de la part est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance. Toutefois, la commission de surperformance n'est prélevée que lorsque toute sous-performance constatée sur une période de 5 ans maximum (applicable à compter du 1.1.2022 ou depuis le lancement de la part si elle est postérieure) ne soit récupérée.

La commission de surperformance peut également être prélevée lorsque la performance absolue du fonds est négative mais dépasse toujours celle de l'indicateur de référence.

## Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1998.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis. Jusqu'au 31/12/2020 l'indicateur de référence était l'indice STOXX Europe Small 200 NR. Les performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicelle, l'indice présenté est un indicateur de référence.

■ Performance de l'OPCVM  
 ■ Performance de l'indicateur de référence : STOXX Europe Mid 200 NR (EUR)

## Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est BNP Paribas, S.A.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).
- La VL est disponible sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.